

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 avril 2024 à 18h45

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

01. Election du maire délégué de la commune déléguée de Roullours

Madame la Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 2015, la commune nouvelle de Vire Normandie a été créée. En application de l'article L2113-10 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue ont été instituées.

Conformément à l'article L2113-11 modifié du CGCT, « la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles :

1° L'institution d'un maire délégué ;

2° La création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil relatifs aux événements survenus dans les limites territoriales de la commune déléguée. Les pactes civils de solidarité des partenaires ayant fixé leur résidence commune dans la commune déléguée y sont également enregistrés.

Par la délibération n°3 en date du 3 juillet 2020, le conseil municipal de la commune nouvelle de Vire Normandie a procédé à l'élection des 8 maires délégués des 8 communes déléguées de la commune nouvelle de Vire Normandie. Madame Nicole DESMOTTES a ainsi été élue en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Roullours.

Par courrier en date du 27 mars 2024, Madame Nicole DESMOTTES a adressé à Monsieur le Préfet du Département du Calvados sa démission de sa fonction de maire déléguée de la commune déléguée de Roullours. Par courrier en date du 4 avril 2024, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire a accepté la démission.

Suite à l'acceptation de cette démission, il convient de procéder à l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Roullours.

Madame la Maire de Vire Normandie – présidente de la séance du conseil municipal de Vire Normandie a dénombré 37 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie.

Elle invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire délégué de la commune déléguée de Roullours. Elle rappelle qu'en application de l'article L2113-12-2 modifié du CGCT, le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L2122-7 modifié du CGCT. Ainsi, il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième

Accusé de réception par le préfet

014-200060176-20240408-D2024040801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/01 du 8 avril 2024 à 18h45



tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les membres du conseil municipal désignent les assesseurs suivants, étant précisé qu'ils doivent être au moins deux : Cindy COIGNARD, Marie-Ange CORDIER et Corentin GOETHALS

La présidente de la séance du conseil municipal invite les candidats à la fonction de maire délégué de la commune déléguée de Roullours à se présenter.

Candidat(s) : Michel LELARGE

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L65 du code électoral).

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	11
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	05
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	28
f. Majorité absolue des suffrages exprimés	15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus
Michel LELARGE	28 (vingt-huit)

Monsieur Michel LELARGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin est proclamé maire délégué de la commune déléguée de Roullours et est immédiatement installé.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/01 du 8 avril 2024 à 18h45

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents: 03

Le 8 avril 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 avril 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabina	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024
Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/01 du 8 avril 2024 à 18h45

LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		ROSSI Annie
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLE Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		LELARGE Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240408-D2024040801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Délibération n°2024/04/08/01 du 8 avril 2024 à 18h45

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.